

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF588

présenté par

Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	2 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite protéger le pouvoir d'achat des Françaises et des Français.

Alors que l'inflation et les pénuries alimentaires frappent durement de nombreux États où résident un nombre important de Françaises et Français, il convient de permettre, par cet amendement, que les Français de l'étranger puissent bénéficier d'une protection à la hauteur des besoins.

Cet amendement permettra notamment l'affectation de 2 millions d'euros à ce plan de protection destiné compenser l'augmentation générale des prix observés dans de nombreux pays, par le biais des CCPAS.

Cet amendement propose ainsi d'accorder 2 millions d'euros supplémentaires au programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » afin de permettre une meilleure politique d'aide auprès des Français établis hors de France.

Selon les règles de recevabilité imposées par l'article 40 de la Constitution, le présent amendement prélève formellement 2 000 000 euros en crédits de paiement et autorisations d'engagement dans le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » au sein de l'action n° 7 « Réseau diplomatique », afin de les allouer au programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » au sein de l'action n° 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger ». Nous appelons toutefois le Gouvernement à lever ce gage.